

**Direction de l'Urbanisme
et du Logement**

Liste des pièces à joindre au dossier Selon votre situation

ETAT CIVIL

- Carte d'identité pour M. et Mme en photocopie, de préférence en couleur.
 - Livret de Famille.
 - Carte de séjour (résident, séjour temporaire...) en cours de validité, de préférence en couleur.
 - Certificat de grossesse.
 - Jugement de divorce ou ordonnance de non-conciliation.
 - Si divorce à l'amiable: attestation d'un avocat précisant qu'il intervient dans la procédure amiable.
 - Certificat de scolarité pour les enfants de + de 16 ans/carte étudiante.
 - Si vous êtes en situation de handicap : joindre la notification de la MDPH, carte d'invalidité
- Photocopie du titre de pension ou de retraite avec les justificatifs de paiement.
- Attestation d'enregistrement du PACS.

RESSOURCES

- Contrat de travail+3 derniers bulletins de salaire.
- Justificatif de ressources (Pôle emploi, AAH, pension, bourse, retraite, RSA...).
- Justificatif de versements des prestations familiales de la CAF.
- Justificatif des ressources (enfants de + 16 ans).
- Avis d'imposition N-2 (les revenus de 2024 déclarés en 2025) et N-1 (2025 déclarés en 2026) ou certificat de non-imposition

LOGEMENT ACTUEL

- Locataire** : Bail + dernière quittance de loyer ou attestation du bailleur indiquant que le locataire est à jour dans ses loyers.
- Hébergé** : attestation d'hébergement (rédigée par l'hébergeant) + carte d'identité de l'hébergeant + quittance de loyer ou taxe foncière de l'hébergeant.
- Propriétaire** : dernière taxe foncière + acte de propriété.
- Attestation de domiciliation.

Pour un meilleur traitement de votre demande, il est utile de fournir l'ensemble de ces documents